

Le lundi 29 Mars deux mille dix, à 19 H 00, les Conseillers Municipaux se sont réunis en leur lieu habituel sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY, suite à la convocation envoyée le 23 Mars 2010.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Catherine VEROVE, Martine BIGOT, Messieurs Marc BOUTROY, Didier HAMY, Louis KALTENBACH, William ALLART, Vianney SNAET, Bruno FLAMENT, Sébastien CHENAULT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mr Marc CAMPION, Mme Béatrice JANQUIN.

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal. L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

VOTE DU BP

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il n'y a plus de budget supplémentaire cette année. Par conséquent le résultat de l'année précédente est repris dans la proposition de budget. Des délibérations modificatives pourront être proposées si besoin à l'intérieur du présent budget.

Monsieur le Maire présente la proposition de budget primitif à l'Assemblée. Celui-ci présente une vue d'ensemble soit :

VOTE DU BP 2009 DE LA COMMUNE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

<u>DEPENSES</u> :	<u>RECETTES</u> :
261 366.10 €	214 577.00 €
<u>résultat de fonctionnement reporté</u>	46 789.10 €
= 261 366.10 €	= 261 366.10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

<u>DEPENSES</u> :	<u>RECETTES</u> :
129 892.00 €	158 619.52 €
RAR 16 801.66 €	16 285.89 €
Solde reporté 28 211.75 €	
TOTAL sect Invest 174 905.41 €	174 905.41 €

TOTAL = 436 271.51 € **= 436 271.51 €**

A l'unanimité des présents, celui-ci a été voté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Affectation des résultats :

Monsieur le Président propose d'affecter la somme de 28 007.52 € au compte 1068 et 46 789.10 € au compte 002.

ADOPTE A L'UNANIMITE

.../...

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CREDIT

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que les travaux d'investissement prévus sont financés partiellement par des subventions.

Puisque les travaux doivent être terminés et payés pour solliciter le versement des subventions : il y a lieu de prévoir une ligne de crédit pour pallier au manque de trésorerie temporaire.

Trois banques ont été consultées. Après analyse des offres l'Assemblée a accepté le principe d'ouvrir une ligne de crédit et de retenir la Caisse d'Epargne qui est la moins disante.

Fin de la séance à 20 H 45.